

CARTE NATIONALE D'IDENTITE **Personne MINEURE**

Durée de validité : 10 ans

Présence obligatoire du demandeur lors de la demande et de la remise (prise d'empreintes)

1^{ère} demande

Renouvellement

Formulaire dûment rempli à l'ENCRE NOIRE, AVEC ACCENTS, EN MAJUSCULES
ou

Pré-demande sur le site <https://ants.gouv.fr>

2 photographie d'identité (format 35x45mm)

Non scannée, datant de moins de 6 mois, tête droite, yeux ouverts, bouche fermée, cou et visage dégagés, fond neutre

Copie intégrale de l'acte de naissance de (-3 mois) sauf si la mairie de naissance est reliée à COMEDec

(Si passeport périmé depuis plus de 5 ans ou si pas de passeport)

Copie intégrale de l'acte de naissance de (-3 mois) sauf si la mairie de naissance est reliée à COMEDec

- Si CNI périmée depuis plus de 5 ans ou perdue **et** si pas de passeport en cours de validité ou si passeport périmé de plus de 5 ans
- Ou / et si erreur ou changement sur l'état civil

Livret de famille

Pièce d'identité de la personne exerçant l'autorité parentale présente lors de la demande

Si parents séparés résidence chez le père ou chez la mère :

- Fournir jugement de garde de l'enfant fixant la résidence de l'enfant ou attestation et pièce d'identité du parent n'ayant pas la garde, autorisant l'autre parent à faire la demande.

Si résidence en alternance :

- Fournir jugement de garde de l'enfant fixant la résidence de l'enfant ou attestation co-signée des deux parents certifiant que l'enfant vit en résidence alternée d'un commun accord.
- Les 2 parents doivent fournir justificatif de domicile et pièce d'identité.

Si les parents vivent en union libre ou pacsés :

- Pièce d'identité et attestation du parent non présent autorisant l'autre parent à faire la demande.

Si naturalisation française :

Justificatif de nationalité

Passeport (s'il y a lieu)

Carte d'identité périmée

En cas de perte ou vol :

- Déclaration de perte (mairie) **ou**
- Déclaration de vol (gendarmerie)
- Timbre fiscal Dématérialisé 25 €uros
- Dernier avis d'impôt sur le revenu.

Permis de conduire
Attestation carte vitale
Carte jeune
Copie de la carte d'identité
Attestation journée d'appel

à produire en plus si en votre possession

Justificatif de domicile de moins de 1 an au nom et prénom du parent présent :

- Facture (Electricité ou Téléphone ou Attestation assurance habitation ou dernier **Avis** d'imposition)

Si le parent est hébergé :

- Une attestation de l'hébergeant, sa pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Produire les originaux et les photocopies des pièces à fournir

SUR RDV UNIQUEMENT

Possibilité de prise de RDV en ligne sur la plateforme



Pour plus de renseignements vous pouvez contacter le : 05.62.40.72.72

PASSEPORT **Personne MINEURE** Durée de validité : 5 ans

Présence obligatoire du demandeur lors de la demande et de la remise (prise d'empreintes)

1^{ère} demande

Renouvellement

Formulaire dûment rempli à l'ENCRE NOIRE, AVEC ACCENTS, EN MAJUSCULES
ou

Pré-demande sur le site <https://ants.gouv.fr>

2 photographies d'identité (format 35x45mm)

Non scannée, datant de moins de 6 mois, tête droite, yeux ouverts, bouche fermée, cou et visage dégagés, fond neutre

Copie intégrale de l'acte de naissance de (-3 mois) sauf si la mairie de naissance est reliée à COMEDEC

(Si CNI périmée depuis plus de 5 ans ou si pas de CNI)

Copie intégrale de l'acte de naissance de (-3 mois) sauf si la mairie de naissance est reliée à COMEDEC

- Si passeport périmé depuis plus de 5 ans ou perdu et si pas de CNI en cours de validité ou si CNI périmée de plus de 5 ans
- Ou / et si erreur ou changement sur l'état civil

Livret de famille

Pièce d'identité de la personne exerçant l'autorité parentale présente lors de la demande

Si parents séparés résidence chez le père ou chez la mère :

- Fournir jugement de garde de l'enfant fixant la résidence de l'enfant ou attestation et pièce d'identité du parent n'ayant pas la garde, autorisant l'autre parent à faire la demande.

Si résidence en alternance :

- Fournir jugement de garde de l'enfant fixant la résidence de l'enfant ou attestation co-signée des deux parents certifiant que l'enfant vit en résidence alternée d'un commun accord.
- Les 2 parents doivent fournir justificatif de domicile et pièce d'identité.

Si les parents vivent en union libre ou pacsés :

- Pièce d'identité et attestation du parent non présent autorisant l'autre parent à faire la demande.

Si naturalisation française :

Justificatif de nationalité

Carte d'identité (s'il y a lieu)

Passeport périmé

En cas de perte ou vol :

- Déclaration de perte (mairie) **ou**
- Déclaration de vol (gendarmerie)
- Dernier avis d'impôt sur le revenu.

Permis de conduire
Attestation sécurité sociale
Carte jeune
Copie du passeport
Attestation journée d'appel

à produire en plus si en votre possession

Timbre fiscal Dématérialisé :

17€ : Pour le mineur de moins de 15 ans / **42€** : Pour le mineur de 15 à 18 ans

Justificatif de domicile de moins de 1 an au nom et prénom du parent présent :

- Facture (Electricité ou Téléphone ou Attestation assurance habitation ou dernier **Avis** d'imposition)

Si le parent est hébergé :

- Une attestation de l'hébergeant, sa pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Produire les originaux et les photocopies des pièces à fournir

SUR RDV UNIQUEMENT

Possibilité de prise de RDV en ligne sur la plateforme



Pour plus de renseignements vous pouvez contacter le : 05.62.40.72.72

